



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Rapport annuel 2011



Dieser Bericht ist auch in Deutsch erhältlich.

Sommaire

5	Avant-propos
6	Objectifs et conditions cadre de la Fondation
7	Activités en Suisse
7	Aperçu
7	Programme Bâtiments
13	Programmes de Financement de projets
14	Programme Conventions d'objectifs
21	Activités à l'étranger
21	Aperçu
21	Participation au Asia Pacific Carbon Fund
22	Etat d'avancement des projets sous contrat
25	Achat de certificats auprès de traders
28	Vue d'ensemble et perspective
28	Revenus et dépenses
28	Réductions d'émissions escomptées et réalisées
33	Annexe



Heure zéro

«La loi sur le CO₂ prévoyait de manière explicite des mesures librement consenties par les milieux économiques afin de réduire les émissions de CO₂», dit Rolf Hartl, à l'époque directeur de l'Union Pétrolière, expliquant ainsi le fondement de l'idée du centime climatique. Il cherchait pour le secteur pétrolier un substitut à la taxe sur le CO₂ appliquée aux carburants, impopulaire et désavantageuse, afin de contribuer à atteindre les objectifs requis par le biais d'une solution facultative. «Car la taxe sur le CO₂ appliquée aux carburants aurait entraîné une augmentation de 20 à 30 centimes par litre d'essence et d'huile de diesel», rappelle Rolf Hartl. L'avitaillement en carburant par les automobilistes étrangers – environ 10% des ventes suisses – serait tombé au point mort. Chaque année, cela aurait réduit les recettes fédérales d'environ 500 millions de francs, et les opérateurs de stations service auraient accusé de lourdes pertes. «Sans pour autant que soit émis un seul gramme de CO₂ en moins», souligne Rolf Hartl. Il était donc important d'élaborer un concept approprié, intelligible et aussi simple que possible. Lorsque le projet du centime climatique a été prêt et que le Conseil fédéral y a donné son feu vert, il a été possible de créer avec la Fondation Centime Climatique une organisation performante et efficace, qui remplit depuis sa mission de manière efficace et économique.



Jeter des passerelles

«La signature du Protocole de Kyoto par la Suisse avait à l'époque déclenché à l'intérieur du pays une discussion à large assise sur le sujet de la réduction des gaz à effet de serre», se souvient Daniel Burki, à l'époque président de la Commission énergie et environnement d'économiesuisse. Les milieux économiques avaient discerné de manière précoce la portée de l'adhésion au Protocole de Kyoto. Pour cette raison, ils avaient fondé dès 1999 l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEEnEC), avec pour objectif de contribuer de manière efficace à la politique climatique de la Suisse par le biais de mesures librement consenties. Avec l'AEEnEC, il a été possible de placer aux côtés de l'économie privée un partenaire fiable et un bâtisseur de ponts vers la Confédération dans la mise en œuvre de ses objectifs de réduction des émissions. Cette première contribution des milieux économiques a pavé le chemin au centime climatique, une redevance qui devait revenir à une fondation pour la réalisation de mesures librement consenties. «Le succès de ce modèle unique au monde nous donne aujourd'hui raison. Avec le concept du volontariat, nous avons à l'époque choisi le bon chemin. Ceci a récemment été confirmé par la prolongation du contrat avec le DETEC», se réjouit Daniel Burki.

Daniel Burki

Ancien membre du Conseil de fondation
de la Fondation Centime Climatique



Une idée des milieux économiques

«L'idée du centime climatique, lancée par les milieux économiques, a été accueillie de manière positive par la Confédération en tant que complément et renfort de l'approche à titre librement consenti choisie dans la politique climatique; et la concrétisation du centime climatique s'est faite de manière conjointe», se souvient Hans-Luzius Schmid, à l'époque directeur de Suisse Energie et directeur suppléant de l'Office fédéral de l'énergie, à propos des débuts du centime climatique. Après le renoncement du Conseil fédéral à une taxe sur le CO₂ appliquée aux carburants, quelques mois ont suffi à l'établissement formel de la Fondation Centime Climatique. Depuis, la Fondation a pu à maintes reprises faire preuve de sa flexibilité, de son efficacité et de son efficacité hors pair dans la mise en œuvre. Hans-Luzius Schmid a été particulièrement impressionné d'une part par les ajustements habiles des programmes du centime climatique, en particulier du Programme Bâtiments, en réaction aux expériences faites, à l'évolution technologique et aux vicissitudes de la politique. D'autre part, la visite de plusieurs projets soutenus par le centime climatique en Amérique Latine lui a montré que «non seulement ceux-ci apportent cinq fois plus au climat par franc déployé que les projets en Suisse, mais ils contribuent aussi de manière précieuse au développement durable de ces pays».

Hans-Luzius Schmid

Membre du Conseil de fondation
de la Fondation Centime Climatique

Avant-propos

Une fois de plus, la Fondation Centime Climatique peut dresser le bilan d'une année de rapport riche en succès. Tous ses objectifs de réduction des émissions, tant en Suisse qu'à l'étranger, ont été atteints. En outre, le contrat existant avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a été élargi une nouvelle fois en janvier 2012 par un accord supplémentaire. La Fondation s'y engage à compenser au cours de la période 2008 à 2012 un volume supplémentaire de 5 millions de tonnes de CO₂ en plus des 12 millions de tonnes de CO₂ déjà convenues.

Ces réussites s'expliquent pour l'essentiel par deux facteurs. Premièrement, la flexibilité accordée à la Fondation dans l'accomplissement de ses tâches en raison de sa structure juridique; ceci a permis à la Fondation de déployer les moyens à sa disposition pour l'achat de certificats avec une efficacité maximale, sans délais et sans interpositions politiques. Deuxièmement, l'évolution favorable du marché des certificats d'émissions; la Fondation a bénéficié de l'effondrement des prix des certificats de haute qualité et a ainsi pu jouir de conditions de marché particulièrement avantageuses, dont elle a tiré parti.

Par ailleurs, au cours de l'année de rapport, le Programme Bâtiments a été clôturé avec succès: plus de 8'200 projets ont été cofinancés par la Fondation avec des moyens de 175 millions de francs. Si l'appréciation du programme était initialement empreinte d'un certain scepticisme, il faut reconnaître qu'en raison des critères sévères régissant l'évaluation des projets de rénovation soumis, ses investissements se sont distingués par une haute efficacité énergétique.

Les activités de la Fondation touchent à leur fin. Avec la révision de la loi sur le CO₂ adoptée par le Parlement fin 2011, qui entrera en vigueur début 2013, l'ère des mesures librement consenties prend fin et la Fondation Centime Climatique n'a par conséquent plus de raison d'être. Il s'agit donc maintenant avant tout d'assurer le suivi des différents projets jusqu'à leur aboutissement.

David Syz,
Président du Conseil de fondation

Objectifs et conditions cadre de la Fondation

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse a pris l'engagement international de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% en moyenne par rapport à leur niveau de 1990 à l'horizon 2008 à 2012. La loi nationale sur le CO₂ concrétise ces objectifs pour le CO₂, dont la part d'émissions de 86% en fait le principal gaz à effet de serre. Ainsi, les émissions de CO₂ résultant de la combustion d'énergies fossiles doivent être réduites de manière analogue de 10%.

Les activités de la Fondation Centime Climatique, fondée en août 2005, représentent une mesure librement consentie des milieux économiques au sens de la loi sur le CO₂. Leur objectif est de contribuer de manière économiquement efficiente à ce que la Suisse puisse respecter ses engagements en matière de politique climatique. A cet effet, la Fondation investit en Suisse et à l'étranger dans des projets de réduction des gaz à effet de serre. Les réductions d'émissions sont déterminées selon des principes reconnus à niveau national et international, et la Suisse peut les imputer à l'accomplissement de son objectif de réduction. La Fondation se finance par une redevance sur toutes les importations d'essence et d'huile de diesel, prélevée à hauteur de 1,5 centime par litre depuis le 1^{er} octobre 2005 et jusqu'au 31 août 2012. Les revenus générés par la redevance se montent chaque année à environ 105 millions de francs.

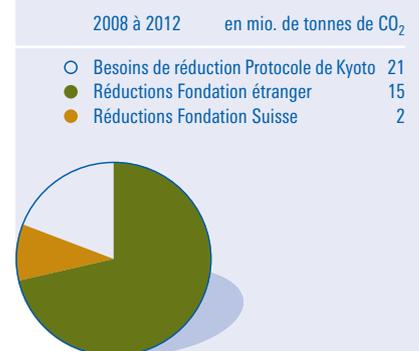
En août 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la Fondation Centime Climatique ont signé un contrat, élargi en février 2009 par un accord supplétif. Dans un deuxième accord supplétif, la Fondation s'est engagée en janvier 2012 à livrer à la Confédération des ré-

ductions d'émissions imputables aux objectifs de la loi sur le CO₂ resp. du Protocole de Kyoto d'un volume de 17 millions de tonnes de CO₂ au lieu des 12 millions de tonnes de CO₂ convenues jusque là. Au moins 2 millions de tonnes doivent en être réduites en Suisse, en particulier par le biais de projets relevant des domaines des transports, des bâtiments et de l'utilisation de la chaleur résiduelle. Par ailleurs, la Fondation peut remettre à la Confédération au maximum 15 millions de certificats de Kyoto: chaque certificat correspond à la réduction d'une tonne d'équivalent CO₂ dans un projet de protection climatique réalisé à l'étranger.

Les activités de la Fondation à l'étranger sont réglées par l'ordonnance sur l'imputation du CO₂ de la Confédération. La Fondation peut exclusivement présenter pour imputation des certificats issus de projets de protection climatique délivrés par le conseil exécutif compétent conformément aux règles du Protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les règles régissant l'imputation des réductions d'émissions de CO₂ déclenchées par la Fondation en Suisse sont établies par le «Groupe de coordination pour le centime climatique», un comité créé par la Confédération en son sein.

A l'international, il s'est établi un marché pour les certificats de Kyoto, qui comme les matières premières sont échangés à la bourse, mais aussi hors bourse. Le prix en bourse peut être consulté à tout moment, tandis que dans le cadre de marchés bilatéraux le prix est affaire de négociation, s'orientant néanmoins le plus souvent au prix coté en bourse.

Contribution à l'objectif de Kyoto de la Suisse



Au-delà de l'offre et de la demande, le prix d'un certificat de Kyoto ou d'une réduction d'émissions vérifiée en Suisse dépend aussi des surcoûts effectifs du projet de réduction sous-jacent par rapport à l'évolution de référence. Seuls sont admissibles les projets pour lesquels le produit de la vente des certificats est déterminant pour la mise en œuvre du projet, c.a.d. contribue de manière décisive à couvrir les surcoûts («additionnalité»). Plus la période pendant laquelle un projet peut générer des certificats est longue, plus le propriétaire de projet peut se contenter d'un prix bas par certificat afin d'apporter la preuve de l'additionnalité. Les projets de Kyoto peuvent produire des certificats pendant 10 ans ou jusqu'à 21 ans. En Suisse, en revanche, il n'existait dans un premier temps de base pour l'imputation de réductions d'émissions vérifiées que jusque 2012, raison pour laquelle les propriétaires de projet pouvaient compter sur un revenu pendant seulement 6 ou même, dans les cas extrêmes, 2 ans. C'est pourquoi jusqu'à présent le prix d'une tonne de réductions de CO₂ en Suisse est en moyenne 5 fois plus élevé que celui d'un certificat de Kyoto.

Activités en Suisse

Aperçu

Afin de remplir son mandat consistant à déclencher en Suisse au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ supplémentaires d'au moins 2 millions de tonnes, la Fondation déploie 449 millions de francs. Ces moyens devraient permettre de réaliser au cours de la période indiquée des réductions de 2,61 millions de tonnes de CO₂. A ce chiffre s'ajoutent des réductions d'émissions déjà effectivement justifiées à hauteur de 0,23 million de tonnes de CO₂ pour les années 2006 et 2007.

Jusque fin 2009, trois programmes ont permis l'acquisition de réductions d'émissions de CO₂ en Suisse:

- Le **Programme Bâtiments** encourageait la rénovation énergétique d'enveloppes de bâtiments résidentiels et commerciaux existants chauffés de manière fossile.
- Les **Programmes de Financement de projets** soutenaient des projets de réduction des émissions de CO₂ relevant des domaines des carburants, du chauffage, de la chaleur industrielle ou de l'utilisation de la chaleur résiduelle.
- Dans le cadre du **Programme Conventions d'objectifs** étaient acquis des résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs passées dans les domaines des combustibles et des carburants entre des entreprises et la Confédération par l'entremise de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Programme Bâtiments

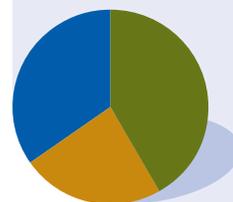
Au cours de l'année de rapport, le Programme Bâtiments a été clôturé par les derniers versements aux propriétaires de projet – au total 40,2 millions de francs versés à 1'216 projets. Dans le cas de 412 projets (année précédente 410), qui auraient perçu des contributions de 11,9 millions de francs (année précédente 10,5 millions de francs), le contrat a été résilié soit par le maître d'ouvrage, soit par la Fondation. La plupart de ces résiliations ont eu lieu parce que les maîtres d'ouvrage considéraient manifestement comme plus avantageux le programme de relève mis en place en toute continuité par la Confédération et les cantons, financé par les recettes de la taxe sur le CO₂ à affectation obligatoire appliquée aux combustibles.

Sur l'ensemble de la durée du Programme Bâtiments, 8'219 projets ont été soutenus avec des contributions de 175 millions de francs au total, ce qui correspond exactement à la somme initialement prévue. Ces projets permettent à la Fondation d'imputer au cours de la période 2008 à 2012 des réductions de CO₂ de 205'470 tonnes. Le véritable impact de réduction de CO₂ des projets est toutefois plus élevé, la différence ayant été cédée aux cantons qui avaient participé au «Programme de relance» en cours pendant les neuf derniers mois du Programme Bâtiments. Il s'agit des cantons de Berne, Saint-Gall et Zurich, qui ont augmenté d'un tiers les contributions d'encouragement par projet accordées par la Fondation, ainsi que des cantons d'Argovie, de Fribourg, de Lucerne, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais, qui les ont même multipliées par deux. L'impact de réduction de CO₂ était réparti entre la Fondation et le canton selon les contributions effectivement versées. Si, du point de vue de

Allocation des moyens en Suisse par programme

en mio. de francs

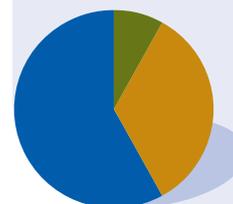
● Programme Bâtiments	176
● Programmes de Financement de projets	100
● Programme Conventions d'objectifs	146



Réductions d'émissions de CO₂ en Suisse par programme

2008 à 2012 en tonnes

● Programme Bâtiments	212 000
● Programmes de Financement de projets	877 000
● Programme Conventions d'objectifs	1 501 000



la Fondation, l'efficacité de l'encouragement s'en est vue amoindrie, ceci a été compensé par un nombre accru de demandes. Au total, les neuf cantons cités ont versé 42,1 millions de francs à 3'316 projets, leur permettant d'imputer à leur compte au cours de la période 2009 à 2012 24'584 tonnes de réductions de CO₂.

Le canton d'Argovie, dans lequel le «Programme de relance» avait été particulièrement bien accueilli, a rendu à la Fondation sa part d'impact aux projets conjointement soutenus. Ceci lui a permis de financer une partie des subsides requis par le programme. Au total, le canton d'Argovie a cédé à la Fondation 6'597 tonnes de réductions de CO₂ générées dans les années 2009 à 2012 par 872 projets.

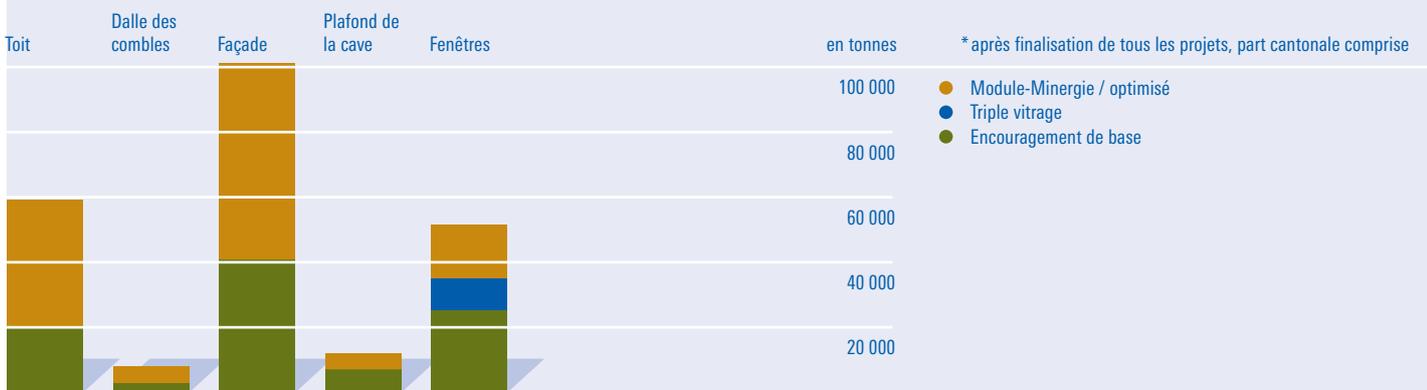
En novembre de l'année de rapport, une dernière rencontre a réuni les acteurs, organisations, investisseurs et médias impliqués afin de procéder à une appréciation finale détaillée du Programme Bâtiments. Les participants y ont retracé l'histoire mouvementée du programme, évoqué les réussites et les processus d'apprentissage, et discuté quelles impulsions à plus long terme le programme a déclenchées. Un rapport final consacré au Programme Bâtiments, contenant des statistiques et des évaluations détaillées, a été publié séparément et est disponible en version papier ainsi que sur le site web de la Fondation. Mentionnons ici les éléments statistiques suivants:

- Sur les presque 10'000 demandes enregistrées, environ 5% ont dû être rejetées parce qu'elles ne répondaient pas aux critères en termes de forme ou de contenu. Dans le cas de 8% des projets avec lesquels a été conclu un contrat, celui-ci a ensuite été résilié par l'une des deux parties – le plus souvent parce que le projet n'était pas mis en œuvre dans le délai fixé jusque fin 2010. 4% des projets n'ont pas perçu de versement parce qu'ils n'ont pas été mis en œuvre conformément aux conditions d'encouragement – ce qui bien souvent n'était constaté que lors du contrôle des comptes finaux.
- En moyenne sur l'ensemble des projets, la durée de l'impact de réduction était de 3,29 années. En moyenne, il s'écoulait entre le moment de la signature du contrat, avant lequel la mise en œuvre du projet ne pouvait pas être lancée, et celui de la fin des travaux un peu moins de 9 mois; le délai autorisé était de 12 mois. Le programme avait tablé sur une durée moyenne de mise en œuvre de 6 mois; la cadence plus lente que prévue a «côté» à la Fondation 22'000 tonnes de CO₂.
- Sur l'ensemble des projets, les rénovations se sont faites à un niveau énergétiquement supérieur à celui indiqué dans les demandes. La part des rénovations à module Minergie était d'environ deux-tiers pour la façade et le toit, et d'un tiers pour les fenêtres. 38% des projets ont perçu un bonus pour la rénovation totale du bâtiment ou la rénovation au standard Minergie (141 projets). 60% des projets concernaient la rénovation de maisons individuelles, 30% la rénovation d'immeubles collectifs. Au moment de la rénovation, 16% des bâtiments étaient chauffés au gaz, le reste – à quelques exceptions près – au mazout.
- La divergence entre les moyens sollicités et ceux effectivement versés sur présentation des comptes s'élevait sur l'ensemble des projets à seulement 2 pour mille. L'écart type de la valeur moyenne de 1,002 est de 0,23. Quelques projets n'ont perçu qu'un faible pourcentage, d'autres un multiple des moyens stipulés par contrat. En termes absolus, la divergence se situait entre - 241'000 et + 212'000 francs.
- Le programme a déclenché des investissements énergétiques d'un volume de 1,56 milliard de francs. En moyenne, les contributions d'encouragement couvraient ainsi 11,3% des coûts d'investissement. L'écart type est de 6,7%. Quelques projets ont perçu une contribution d'à peine plus de 1% des coûts d'investissement, d'autres une contribution de plus de 50%.
- Le projet le plus volumineux concernait la rénovation du centre commercial Hubzelg à Romanshorn (TG), qui pour un montant d'investissement énergétique de 2,32 millions de francs a perçu une contribution de 617'000 francs. 16'200 m² de façade et de toit ont été isolés, permettant d'économiser chaque année 221 tonnes de CO₂.
- Presque 1'600 conseillers de projet avaient été formés et accrédités par le Programme Bâtiments; certains n'ont entremis aucun projet, de nombreux autres en revanche en ont entremis plusieurs. Au total, 2,3 millions de francs ont été versés pour l'entremise de 3'561 projets. Par 2'309 fois, les versements se sont montés à 500 francs, les autres fois à 750 francs parce qu'il s'agissait de rénovations totales.

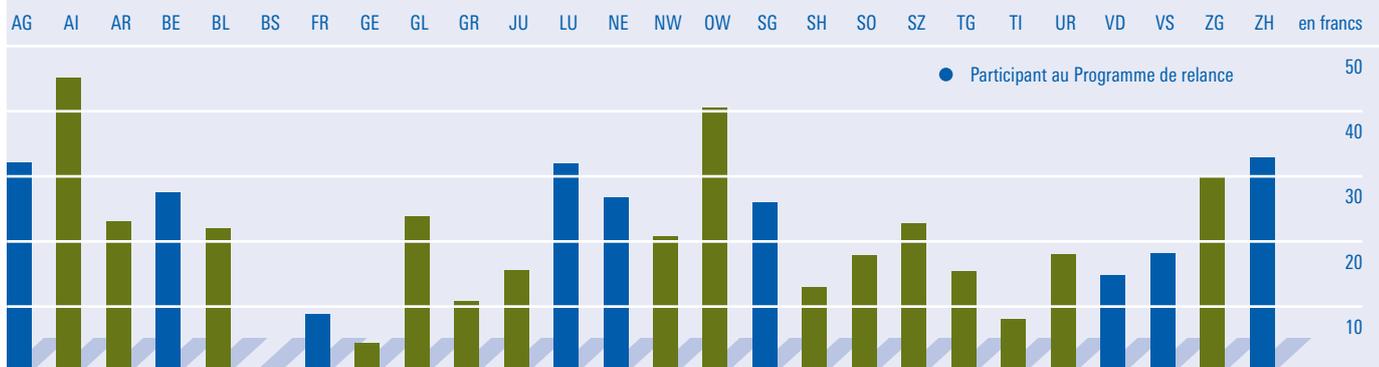
Historique des moyens d'encouragement sollicités, approuvés et versés



Programme Bâtiments: réductions d'émissions de CO₂ 2008 à 2012 par élément de construction et niveau d'encouragement*



Programme Bâtiments: contribution par habitant et canton après finalisation de tous les projets



Critères de réussite d'un programme d'encouragement dans le domaine des bâtiments

Impact: réduction maximale de CO₂ resp. d'énergie et effet d'aubaine minimal

- Exigences énergétiques ambitieuses (25% – 60% d'économies d'énergie)
- Taux de subsides élevés par m²
- Offre de nouvelles solutions techniques sur le marché
- Définition des objectifs, du modèle d'impact, du monitoring et de l'évaluation

Exécution: rationalisée et efficace (≤ 5% des moyens d'encouragement)

- Programme simple, procédures rationalisées, contribution par demande ≥ 20'000 francs
- Plateforme web interactive, documentation photographique
- Conseillers de projet formés pour assurer la qualité sur le terrain
- Peu de demandes de précision et de recours (≤ 1%)

Communication: simple et motivante

- Répartition des tâches et collaboration avec les acteurs impliqués (Confédération, cantons, milieux économiques)
- Modèle d'encouragement simple et facile à communiquer: peu d'objets d'encouragement, contributions, calculateur de subsides

Flexibilité: capacité d'adaptation au marché, aux expériences, à la politique

- Structures de direction simples
- Collaboration efficace, non bureaucratique
- Décisions rapides

- Sur l'ensemble de la durée du programme, TNC AG a perçu 3,4 millions de francs pour la mise en place et la gestion du programme ainsi que pour le développement et la maintenance du logiciel. 5,6 millions de francs ont été versés à Gebäudeprogramm AG, qui était responsable du traitement des demandes en termes de contenu et, vers la fin du programme, employait à cette tâche 8 personnes.

- Sur l'ensemble de la durée du programme, les coûts indirects se sont élevés à 14,4 millions de francs, ce qui correspond à une part de 7,3% des dépenses totales. En plus des moyens déjà cités, 0,8 million de francs ont été versés aux cantons, qui opéraient un examen préalable formel des demandes enregistrées. Les cantons qui ont soutenu la Fondation dans ses activités de communication ont perçu 1,3 millions de francs supplémentaires; la Fondation y a affecté pour sa part 0,7 million de francs. Finalement, 0,3 million de francs ont été alloués à la conception et au suivi scientifiques du programme.

Les dépenses par projet réalisé avec succès s'élevaient donc en moyenne à 1'752 francs. Rapporté au projet médian, qui a perçu 11'180 francs, ceci représente une proportion des coûts de transaction de 15,7%.

Dans l'ensemble, le Programme Bâtiments de la Fondation peut être considéré comme un succès de taille. En 2005, lorsque le programme a été conçu, seuls trois cantons mettaient à disposition des subsides pour la rénovation énergétique de bâtiments existants.

En tant que premier programme de rénovation des bâtiments d'envergure nationale et inscrit dans la durée, il a déclenché sur le marché et dans la conscience publique une dynamique persistante, qui a ancré la thématique en tête de l'ordre du jour auprès des investisseurs, du secteur des enveloppes de bâtiments, et finalement de la politique.

Cette appréciation est aussi confirmée par l'évaluation du programme mandatée par la Confédération, qui souligne par ailleurs l'existence d'une conception cohérente et complète, d'un mécanisme d'impact clairement identifiable, d'un controlling de programme opérationnel et d'une structure d'organisation adaptée. L'évaluation du programme identifie comme force de la conception le mécanisme d'encouragement différencié, et comme unique faiblesse le fait d'avoir sous-estimé l'effort d'information et de conseil requis ainsi que la complexité de la collaboration avec les cantons.

Selon le rapport d'évaluation, les acteurs impliqués se sont montrés hautement satisfaits des prestations du centre de traitement. Les conseillers de projet formés par la Fondation ont par ailleurs largement contribué à la qualité des demandes et à l'amélioration de la satisfaction des requérants. Le rapport nomme comme faiblesse dans l'exécution le fait que plusieurs cantons soient demeurés sceptiques par rapport au programme d'encouragement et ne l'aient soutenu que partiellement. Ainsi, les différences dans la répartition cantonale des moyens d'encouragement sont expliquées entre autre par l'offre inégale des prestations de conseil cantonales.

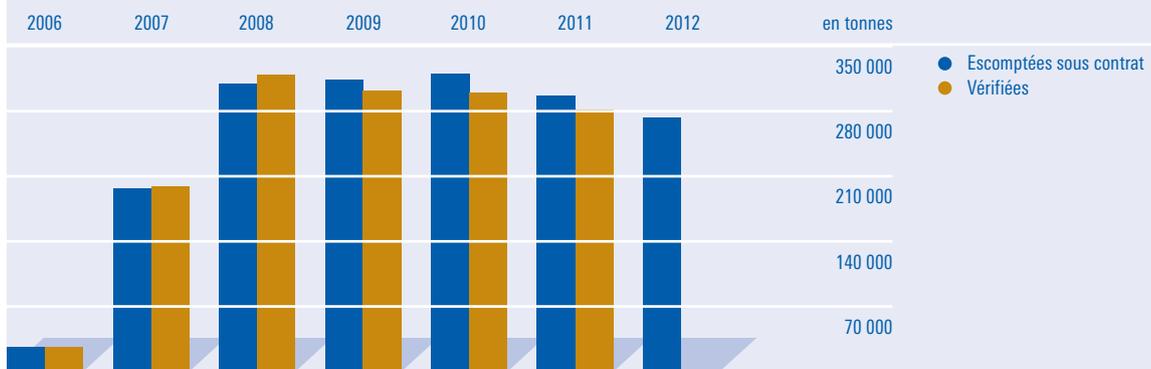
Programme Bâtiments: réductions d'émissions de CO₂ 2006 à 2012 après finalisation de tous les projets



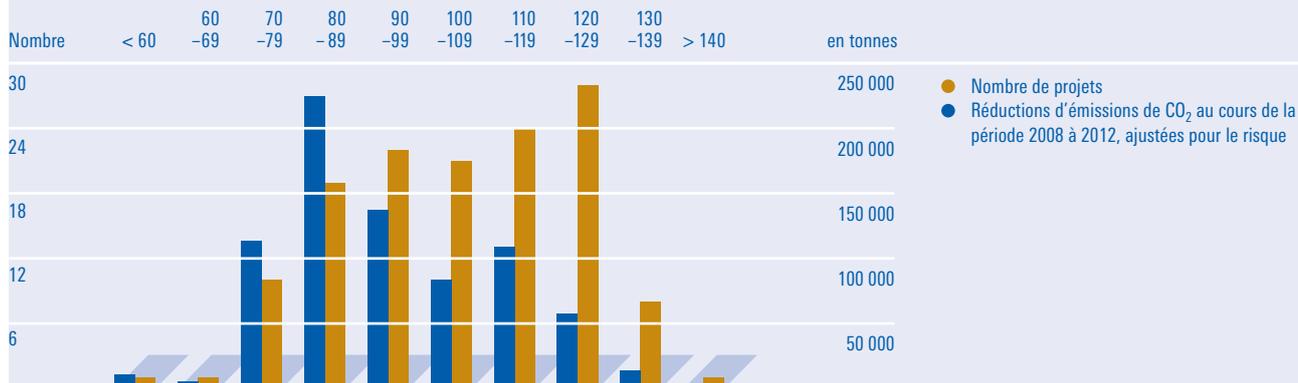
Programmes de Financement de projets: réductions d'émissions de CO₂ 2007 à 2013 issues de projets actifs fin 2011



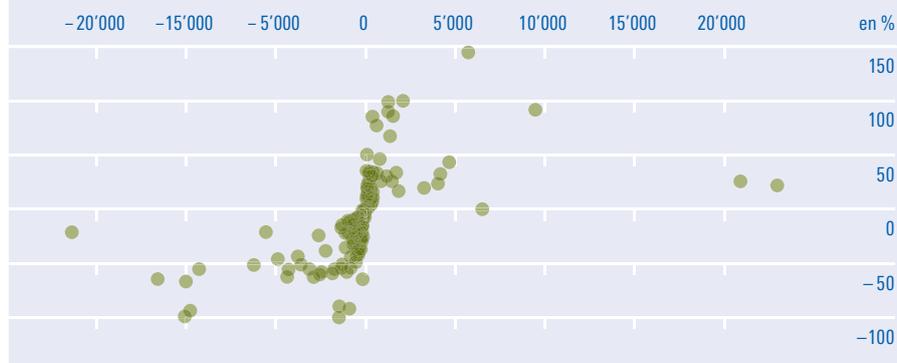
Programme Conventions d'objectifs: réductions d'émissions de CO₂ 2006 à 2012 issues de contrats conclus fin 2011



Programmes de Financement de projets: nombre de projets et réductions d'émissions de CO₂ par taux de subside (en francs par tonne de CO₂)



Programmes de Financement de projets: écart relatif et absolu entre les volumes de livraison effectifs et contractuels (en tonnes de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012)



Le rapport d'évaluation atteste par ailleurs de l'efficacité élevée du programme. Les moyens d'encouragement ont mené de manière avérée à une amélioration de l'envergure et de la qualité des rénovations énergétiques pour les bâtiments encouragés. Les projets soutenus ont aussi été qualitativement mieux réalisés que des bâtiments rénovés au cours de la même période ne bénéficiant pas de soutien. L'effet d'aubaine du programme – c.a.d. le nombre de projets qui auraient été réalisés à qualité

et à envergure égales même sans les moyens de la Fondation – a été chiffré à 22%, ce qui constitue un très bon résultat. L'effet d'aubaine correspond ainsi aux attentes initiales – une confirmation significative, car l'impact de réduction de CO₂ indiqué du programme tenait compte de l'effet d'aubaine sous forme d'une décote d'impact.

Deux points méritent d'être mis en avant de manière critique: le démarrage poussif du programme et la limitation de l'imputabilité des réductions de CO₂ à l'horizon 2012. Le premier a eu pour conséquence que le programme n'a clairement pas atteint les objectifs d'impact initialement prévus; le second que les coûts par tonne de réduction de CO₂ imputable ont atteint un niveau presque indécent. Ainsi, lors de la conception du programme, il avait été tablé sur un impact de réduction de CO₂ de presque 0,5 million de tonnes au cours des années 2008 à 2012. Mais le

nombre de demandes enregistrées est demeuré en deçà des attentes, au fil du temps et dans l'ensemble. Le rapport d'évaluation attribue cela aux exigences élevées fixées pour l'allocation des subsides, qui ont permis avec succès de minimiser l'effet d'aubaine.

D'autre part, l'imputation de l'impact de réduction de CO₂ des rénovations de bâtiments a été limitée à 2012 au plus tard, alors que cet impact perdure typiquement 30 à 40 ans et que son imputation serait aussi possible à l'international dans le cadre du Protocole de Kyoto pendant 21 ans. Comme tous les projets ont perçu les mêmes taux de subside indépendamment de leur date de lancement, par tonne de CO₂ évitée la Fondation a payé pour un projet dont l'impact débutait le 1^{er} janvier 2011 le double de ce qu'elle a payé pour un projet dont l'impact débutait le 1^{er} janvier 2009 (et dont la durée d'impact de quatre ans était donc deux fois plus longue). En moyenne, une tonne de réduction de CO₂ dans le cadre du Programme Bâtiments a ainsi coûté à la Fondation 822 francs. Les coûts s'élevaient à 300 francs par tonne pour les projets finalisés en premier, et à plus de 2'000 francs par tonne pour certains des projets finalisés en dernier. Lors de programmes futurs, un tel effet de distorsion des coûts devrait être évité par une réglementation légale adéquate.

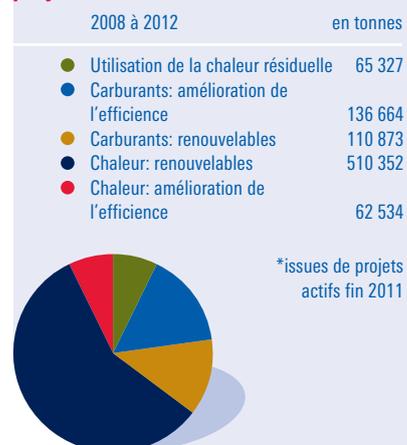
Programmes de Financement de projets

Pendant l'année de rapport, la Fondation a géré son portefeuille de projets de réduction de CO₂. Au cours de la durée des Programmes de Financement de projets, 181 projets avaient été approuvés, dont 136 étaient encore sous contrat fin 2011. Au cours de l'année de rapport, 7 autres contrats de projet ont été résiliés (année précédente 13), dont 5 par la Fondation. Ces résiliations étaient en règle générale dues au fait que la mise en œuvre du projet en question prenait un retard important, avec pour conséquence que la contribution de la Fondation au projet s'en voyait si fortement diminuée que l'additionnalité de ce dernier n'était plus assurée.

Au cours de l'année de rapport, la Fondation a pu constater la mise en exploitation de 10 projets; celle-ci est encore en attente pour 3 projets. La mise en exploitation désigne le moment à partir duquel un projet commence à générer des réductions d'émissions. La constatation de la mise en exploitation présuppose la confirmation de l'additionnalité au terme de la réalisation du projet et l'existence du plan de monitoring. Les rapports de monitoring établis annuellement conformément à ce plan sont examinés par des vérificateurs accrédités. Le versement de l'indemnisation s'effectue pour des réductions d'émissions de CO₂ vérifiées.

Les réductions d'émissions de CO₂ escomptées des 136 projets actifs fin 2011 s'élèvent à 0,88 million de tonnes au cours de la période 2008 à 2012, pour lesquelles la Fondation prévoit des indemnisations de 100 millions de

Programmes de Financement de projets: réductions d'émissions de CO₂ par type de projet *



francs. Les projets actifs devaient livrer pour 2011 des réductions de CO₂ de 238'907 tonnes; de fait, 229'063 tonnes de réductions de CO₂ ont bien été vérifiées. Avec 5%, le déficit de livraison était nettement moins élevé que pour les années précédentes.

Programme Conventions d'objectifs

Le Programme Conventions d'objectifs a été conçu en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Il s'adresse aux entreprises qui, dans le cadre de la loi sur le CO₂, se sont engagées auprès de la Confédération par une convention d'objectifs à limiter leurs émissions de CO₂. Dans le domaine des combustibles, l'indemnisation versée par la Fondation déclenche chez les entreprises des réductions d'émissions qui vont au-delà des objectifs convenus avec la Confédération. Dans le domaine des carburants, l'indemnisation incite les entreprises à effectivement atteindre les objectifs déclarés de manière purement volontaire.

Fin 2011, il existait un rapport contractuel avec 234 entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles. Au cours de l'année de rapport, ce rapport contractuel a été dissous avec 8 entreprises. Au total, au cours de la période 2008 à 2012, on peut escompter une réduction de CO₂ de 1,29 million de tonnes. L'AEnEC prend en charge la mise à disposition et la réalisation du monitoring. Elle perçoit de la Fondation une commission totale prévue de 7,20 millions de francs.

Après les deux premières enchères réalisées en février 2007 et 2009 pour les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles, une troisième enchère a été préparée pendant l'année de rapport en vue du deuxième accord supplétif avec la Confédération, qui n'a finalement été signé qu'en janvier 2012. La nouvelle enchère s'adresse exclusivement aux entreprises auxquelles sont alloués des droits d'émission dans le cadre du système suisse d'échange de quotas d'émission. Le volume de l'enchère est de 10 millions de francs, que les entreprises peuvent acquérir dans une fourchette de prix comprise entre 10 et 100 francs par droit d'émission.

Techniquement parlant, l'achat de droits d'émission excédentaires n'a pas d'influence sur les émissions de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012. On évite ainsi simplement leur report sur la prochaine période d'engagement (2013–2020), augmentant la pression pesant sur les entreprises de réduire les émissions dans cette période ultérieure. Les entreprises doivent décider elles-mêmes quelle est la solution la plus judicieuse en termes économiques: une vente à la Fondation aujourd'hui ou un report. En revanche, éviter le report aide la Suisse à satisfaire aux obligations du Protocole de Kyoto. Parce que les droits d'émission suisses (CHUs) sont liés aux droits d'émission alloués aux Etats dans le cadre du Protocole de Kyoto (AAUs), la Suisse dispose de moins de AAUs pour la période 2008–2012 si des CHUs sont reportés sur la période suivante. L'acquisition de CHUs est donc judicieuse, même si elle ne déclenche pas de mesures supplémentaires au sein des entreprises.

Au cours de l'année de rapport, les contrats de réduction conclus avec des entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles qui avaient participé aux deux premières rondes d'enchères ont livré des résultats excédentaires de 221'727 tonnes de CO₂, par rapport à des résultats excédentaires escomptés de 250'936 tonnes de CO₂. 187'724 tonnes en seront transférées sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission sous forme de CHUs.

Par ailleurs, il existait fin 2011 un rapport contractuel avec 79 entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des carburants. Au cours de l'année de rapport, la Fondation a résilié son contrat avec 4 entreprises. Au total, au cours de la période 2008 à 2012, on peut s'attendre à une réduction de CO₂ de 0,21 million de tonnes. L'AEnEC perçoit ici aussi une commission, qui devrait s'élever à 1,87 million de francs.

Dans le cadre des contrats de réduction conclus avec des entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des carburants, le monitoring faisait état pour l'année de rapport de réductions d'émissions de 59'958 tonnes de CO₂, par rapport à un volume escompté de 45'152 tonnes de CO₂. Cette sur livraison réjouissante de 33% résulte du fait que l'indemnisation de la Fondation incite les entreprises à adopter des mesures de réduction des émissions réalisables à court terme et n'impliquant pas d'investissement. Celles-ci comprennent en particulier l'utilisation de biocarburants et le transfert des transports de la route vers le rail.



La Suisse s'aventure en terrain inconnu

«Dès le début, le Secrétariat de la Fondation Centime Climatique a été conçu comme une centrale de commande hautement rationalisée», dit Marco Berg quand on lui demande quel est le secret du succès de la Fondation. De l'élaboration de la stratégie, en passant par la définition des projets, et jusqu'à l'acquisition des certificats et des réductions d'émissions – tout a été mené par une petite équipe performante. Par ailleurs, dit Marco Berg, la décision de faire examiner la faisabilité technique et financière des projets par des experts externes a contribué de manière cruciale au succès de leur mise en œuvre. Il a ainsi été possible d'une part de s'assurer que n'étaient financés que des projets solides, qui sans la contribution de la Fondation n'auraient pas été réalisés du tout, ou alors sous une forme différente. D'autre part, le risque de déficits de livraison a pu être limité à 20 à 30% des réductions d'émissions, ce qui représente un très bon résultat même à niveau international. Une source de grand plaisir pour Marco Berg est le fait que le Programme Bâtiments initié par la Fondation a fourni un travail de pionnier à l'international, et que le calcul d'impact du programme a été confirmé par un organe indépendant.



Point fort de l'action des cantons

«Les cantons ont encouragé et soutenu le Programme Bâtiments de la Fondation Centime Climatique, étant donné que le domaine des bâtiments relève des points forts de leur politique énergétique», explique Werner Leuthard. En plus de l'examen préliminaire des demandes, les cantons ont donc fortement investi dans l'information et le conseil des propriétaires de bâtiments et des spécialistes du bâtiment. Des mesures ciblées de marketing et la sécurité du financement par la Fondation ont contribué de manière cruciale au succès du Programme Bâtiments. Il a ainsi été possible de toucher des propriétaires de bâtiments qu'il était auparavant difficile de rallier à la cause de la rénovation énergétique des bâtiments. «Le fait que le canton d'Argovie, en raison de la multiplication par deux des contributions, a de loin enregistré le plus de demandes par 1'000 bâtiments, m'a fait particulièrement plaisir», dit Werner Leuthard. «Ceci a mené à des niveaux d'investissement dans l'encouragement de l'efficacité énergétique de bâtiments existants qui n'avaient jusqu'ici jamais été atteints.» Avec pour conséquence que de nombreuses entreprises ont aussi découvert le potentiel commercial des mesures énergétiques. Les ressources et le savoir-faire qui ont été développés profitent aujourd'hui aussi au programme de la Confédération et des cantons dans le domaine des bâtiments.

Werner Leuthard

Directeur du Département de l'énergie
du canton d'Argovie

Impliqué depuis le début

Christoph Aeschbacher en est convaincu: le succès de la Fondation Centime Climatique a été marqué de manière déterminante par le Programme Intermédiaires. L'association Energie-bois Suisse a elle aussi agi dès le début en tant qu'intermédiaire pour les projets d'énergie-bois. «Grâce à la collaboration étroite avec la Fondation Centime Climatique, nous avons pu assurer le suivi des projets que nous avons entremis sur l'ensemble de leur durée d'exploitation, de leur création à l'optimisation opérationnelle. Les projets insuffisants ont ainsi pu être améliorés et les bons projets encore optimisés», dit Christoph Aeschbacher. L'augmentation de l'efficacité et la courbe d'apprentissage rapide en matière de soumission de projet ont permis à la Fondation d'acquiescer avec les moyens d'encouragement disponibles des tonnes supplémentaires de réductions de CO₂. Christoph Aeschbacher considère comme particulièrement réussi le projet de transformation du centre sportif Dieschen à Lenzerheide. «Je suis un passionné de snowboard, et à mes yeux rien n'est plus merveilleux que de me détendre sur un lit à bulles dans l'eau chaude de la piscine après une journée sur les pistes, en sachant qu'un chauffage à plaquettes de bois assure une énergie neutre en CO₂. Deux fois plus de plaisir!»



Le Programme Bâtiments en pratique

«La Fondation Centime Climatique a confié à TNC Consulting AG le développement et le déroulement du Programme Bâtiments. Après un temps de préparation de seulement six mois, le programme a pu lancer ses opérations par le biais de la Gebäudeprogramm AG, établie spécialement à cet effet», se souvient Thomas Nordmann à propos des débuts du programme. Les quelques 10'000 demandes enregistrées au cours de la durée du programme ont pour la plupart été encadrées par 2'000 spécialistes du bâtiment formés au statut de conseiller de projet, et examinées par les collaborateurs de la Gebäudeprogramm AG. Grâce à la base de données en ligne des demandes, spécialement développée à cet effet, les demandes ont pu être traitées de manière efficiente. «Cependant, la collaboration étroite avec les différents cantons a elle aussi joué un rôle important pour le succès et la notoriété du programme», insiste Thomas Nordmann. L'acceptation à large assise du programme a par ailleurs influencé presque incidemment mais de manière durable la conception de produits dans le marché des enveloppes de bâtiment. Par exemple, pour les doubles et triples vitrages, les entretoises d'aluminium utilisées jusqu'alors en Suisse ont été remplacées par des modèles énergétiquement plus avantageux en acier inoxydable. Thomas Nordmann s'est particulièrement réjoui du fait que, la Confédération ayant mandaté un examen indépendant de l'organisation de projet et du programme, ceux-ci ont été jugés très efficaces.





Le succès d'un projet à grande échelle

«Avec la biomasse, nous économisons depuis 2008 environ 30'000 tonnes de CO₂ par an par rapport à une chaudière à gaz conventionnelle, à quantité de production égale», se réjouit Florian Lüthy en constatant le résultat de Holzkraftwerk Basel AG, qui produit de l'électricité et de la chaleur. Le succès du deuxième plus grand projet de la Fondation Centime Climatique repose sur trois piliers: 1. la volonté commune et la collaboration constructive des propriétaires actuels et l'implication du public, 2. l'assurance de pouvoir injecter la quantité de chaleur dans le réseau de chaleur à distance à des prix définis, et 3. le contrat avec la Fondation Centime Climatique ainsi que l'encouragement par le canton BS, sans lesquels le projet n'aurait pu couvrir ses coûts. «Rétrospectivement, la collaboration toujours ouverte et constructive a été profondément satisfaisante, j'aimerais qu'il en soit ainsi pour tous les projets», dit Florian Lüthy. Il est maintenant important, insiste-t-il, de ne pas se reposer sur les succès engrangés mais d'augmenter de manière conséquente la part des énergies renouvelables. Car de tels projets de centrales sont axés sur le long terme et nécessitent un encouragement durable afin d'assurer leur sécurité d'investissement.

Florian Lüthy

Directeur de Holzkraftwerk Basel AG

En faire plus pour le climat

L'AEEnEC a entremis à la Fondation 350'000 tonnes de réductions domestiques de CO₂ par an, ce qui en fait le partenaire central de la Fondation Centime Climatique pour le Programme Conventions d'objectifs. «Ces réductions proviennent d'entreprises suisses qui ont réduit leurs émissions de CO₂ au-delà des objectifs fixés», explique Armin Eberle. Afin de pouvoir fournir cet effort, il a tout d'abord fallu élaborer une base. «Au niveau des instruments, toute la méthode des conventions d'objectifs, et de manière connexe le monitoring spécialement conçu, font office de fondement. Pour la collaboration avec le centime climatique, des outils spécifiques d'analyse et de prévision ont été élaborés. Nous avons développé conjointement les enchères, que l'AEEnEC effectue afin d'établir les prix respectifs des quantités», explique Armin Eberle, en ajoutant: «Les entreprises, qui grâce à l'incitation financière du centime climatique ont fait nettement plus pour le climat qu'il n'avait été convenu, sont décisives pour le succès du centime climatique.» Comme par exemple le moulin à grain qui a mis en place une centrale de chaleur avec laquelle sont incinérés les déchets de céréales. Pour Armin Eberle, ce projet est l'un des plus marquants, «car non seulement il allège les coûts d'évacuation et de traitement des déchets, mais il réduit aussi les émissions de CO₂ de 95%.»



Armin Eberle

Directeur de l'Agence de l'énergie pour l'économie

Activités à l'étranger

Aperçu

Selon l'ordonnance sur l'imputation du CO₂ de la Confédération, afin d'atteindre son objectif contractuel de 17 millions de tonnes de réductions de CO₂, la Fondation peut imputer au maximum 15 millions de certificats d'une tonne de CO₂ chacun, délivrés par l'ONU à des projets de protection climatique conformément aux règles du Protocole de Kyoto. Fin 2011, des contrats avaient été conclus visant la livraison d'un total de 14,1 millions de certificats à un prix moyen de 19 francs par certificat, ce qui correspond à un déploiement de moyens de 274 millions de francs. La Fondation pourrait donc encore acquérir et imputer 0,9 million de certificats.

En 2011, la valeur des échanges sur le marché des crédits d'émission a augmenté de 4%, passant à 96 milliards d'euros, pour un volume des échanges de 8,4 milliards de tonnes de CO₂ (+19%). Comme d'habitude, les droits d'émission européens (EUAs) ont dominé le marché avec une part de 73% du volume des échanges. Au cours de l'année, le prix des EUAs a été divisé par deux et la forte volatilité des prix a donné lieu à un commerce intense. En moyenne annuelle, le prix de 12,50 euros par tonne était inférieur de 2 euros par tonne à celui de l'année précédente. La raison de ce fort recul des prix est principalement qu'en conséquence à long terme de l'affaiblissement économique à la suite de la crise financière, l'offre d'EUAs sur le marché devrait demeurer excédentaire jusqu'en 2020. A ceci s'ajoute l'incertitude concernant les répercussions du surendettement des Etats de la zone euro.

Le commerce de certificats de Kyoto issus de projets dans le cadre du MDP a lui aussi augmenté d'un bon tiers en raison de la forte volatilité des prix, passant à 2 milliards de tonnes de CO₂. L'érosion des prix a été encore plus marquée dans cette catégorie. En moyenne annuelle, le prix était de 8,90 euros par tonne; au fil de l'année, il s'est effondré d'environ 13 à 4 euros par tonne. Une hausse de volume encore plus importante a été enregistrée par le commerce de certificats issus de projets MOC, après que la Russie a pour la première fois délivré une quantité importante de certificats. Le commerce des droits d'émission alloués dans le cadre du Protocole de Kyoto aux Etats soumis à un objectif d'émissions (AAUs) est en revanche demeuré stable à faible niveau.

Tandis que les échanges dans le cadre de la «Regional Greenhouse Gas Initiative», un système de commerce des émissions établi par dix états américains pour le secteur de l'électricité, sont pratiquement tombés au point mort en raison d'une surallocation, les échanges au sein du système de commerce des émissions californien, qui doit débiter en 2013, ont montré de premiers signes de vie. Les échanges ont aussi augmenté de 25% au sein du système de commerce des émissions nouveau-zélandais.

Après que différents incidents de fraude et de vol ont entaché la réputation du commerce des émissions, les registres du commerce des émissions des Etats de l'UE et de la Suisse ont été mis hors service pendant plusieurs semaines au cours de l'année de rapport, et leur sécurité renforcée avec succès. La Suisse a introduit le principe du double contrôle, requérant que chaque transaction soit validée indépendamment par deux personnes.

Participation au Asia Pacific Carbon Fund

La Fondation participe à hauteur de 25 millions de US\$ à l'Asia Pacific Carbon Fund (APCF) de la Banque de développement asiatique (Asian Development Bank, ADB), qui a lancé ses activités opérationnelles en mai 2007. Ce fonds, qui compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de la Finlande, de la région de Flandres, du Luxembourg, du Portugal, de la Suède et de l'Espagne, présente un volume total de 151,8 millions de US\$. La Fondation s'attend à obtenir du fonds en retour de son investissement environ 1,5 million de CERs, ce qui correspondrait à un prix approximatif de 16,50 US\$ par CER. Fin 2011, le fonds avait conclu des contrats visant la livraison de 8,84 millions de CERs, dont la part de la Fondation représente 1,46 million de CERs.

L'idée de base de l'APCF était d'aider des projets à percer en leur versant à la signature du contrat un acompte à hauteur de la moitié de la valeur des certificats escomptés. En contrepartie, le propriétaire de projet devait accorder une remise en guise de prime pour le risque financier encouru par le fonds avec cet acompte. En règle générale, le fonds n'acquerrait qu'une partie des certificats escomptés du projet, exigeant cependant pour cette partie une livraison prioritaire. Il voulait ainsi s'assurer jusqu'à un certain degré d'obtenir les certificats contractuellement acquis même en cas de déficit de livraison. Cette approche stratégique s'étant heurtée à la résistance de nombreux propriétaires de projet, le fonds conclut depuis 2010 aussi des contrats ne prévoyant pas d'acompte et stipulant l'achat d'une majeure partie des certificats générés.

Projets pris sous contrat par l'Asia Pacific Carbon Fund: situation fin 2011

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Certificats sous contrat	
Gestion des déchets	Fidji	4552	44 938	
	Inde	2867	51 500	
	Inde	3248	48 076	
	Inde	n/a	75 000	
	Philippines	1258	140 500	
	Thaïlande	2138, 2144, 2672, 2970	247 078	
Biomasse	Inde	803, 804, 805, 813	378 000	
	Inde	694	200 000	
Gaz de décharge	Chine	n/a	6 523	
	Chine	n/a	281 392	
	Chine	n/a	20 000	
	Inde	2944	300 235	
	Indonésie	2525	121 300	
	Vietnam	1913	67 500	
	Inde	1708	178 324	
Efficience énergétique	Inde	1708	178 324	
	Energie solaire	Chine	4775	23 377
		Chine	4981	19 714
		Chine	5106, 5119	258 772
		Chine	5177	8 527
		Chine	5391	1 770

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Certificats sous contrat
Hydro	Chine	574	331 466
	Chine	n/a	28 057
Eolien	Chine	3399	464 712
	Chine	3573, 3828, 3840, 4182, 4193, 4440, 4738, 4781, 5132	1 431 385
	Inde	315	1 818 876
	Inde	1115	485 556
	Inde	1632, 4026, 4437, n/a, n/a	204 954
	Inde	2265	256 434
	Inde	2347	407 809
	Inde	2605	111 051
	Inde	2819	206 131
	Inde	3139	33 414
	Inde	4144	90 000
	Inde	4634	155 000
	Inde	n/a	168 240
	Inde	n/a	174 987

Fin 2011, le fonds avait approuvé ou conclu 36 contrats, qui prévoient la livraison de certificats en provenance de 55 projets. 26 projets se situent en Inde, 21 en Chine, 4 en Thaïlande et un chacun en Indonésie, au Vietnam, aux Philippines et aux Fidji. Il s'agit de 26 centrales éoliennes, 2 centrales hydroélectriques, 6 centrales solaires et 5 centrales à biomasse, ainsi que de projets dans les domaines du gaz de décharge (7), de la gestion des déchets (8) et de l'efficience énergétique (1). 47 projets sont déjà immatriculés auprès de l'ONU (voir tableau); des informations détaillées à leur sujet sont disponibles sur le site www.unfccc.int/cdm.

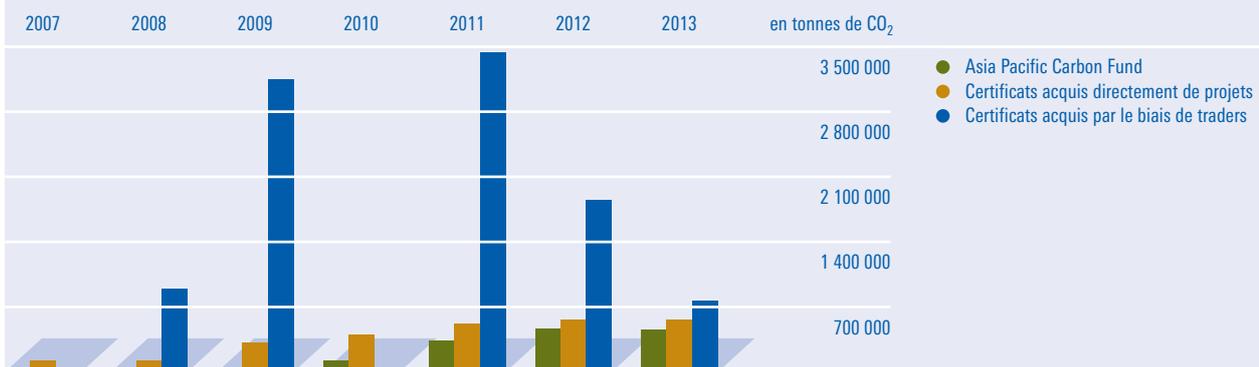
Etat d'avancement des projets sous contrat

Au cours de l'année de rapport, la Fondation a résilié les contrats avec le projet de biogaz en Malaisie et la centrale au fil de l'eau Da Den au Vietnam, immatriculés auprès de l'ONU sous les numéros 916 et 3980. Dans le premier cas, aucun certificat n'a été livré jusqu'à la date butoir convenue par contrat. Dans le deuxième cas, pour des raisons techniques le projet ne peut être mis en exploitation qu'en 2013, avec pour conséquence qu'aucun certificat ne peut être livré dans le cadre du contrat. La Fondation perd ainsi 76'000 resp. 75'000 CERs. Elle avait par ailleurs payé 16'000 euros pour l'entremise du deuxième projet.

Les 15 projets restants sous contrat fin 2011 ont quant à eux connu des destins variés.

- **Centrale à déchets de bois au Brésil:** La centrale à déchets de bois de 9 MW à Itacoatiara dans l'Amazonie est en opération depuis novembre 2002 et a été immatriculée auprès de l'ONU en mai 2006 sous le n° 168. Le propriétaire de projet Precious Woods a livré la totalité du volume du contrat de 157'553 CERs dès 2009. La Fondation a par ailleurs acquis 473'598 CERs issus de ce projet par le biais de traders.

Programme d'achat à l'étranger: livraison escomptée de certificats de Kyoto 2007 à 2013



Programme d'achat à l'étranger: livraison de certificats de Kyoto 2007 à 2013



– **Projet éolien en Nouvelle-Zélande:** L'installation éolienne de 58 MW à White Hill est en opération depuis mai 2007. En tant que projet MOC, elle n'a cependant généré de certificats qu'à partir de 2008. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU selon la procédure simplifiée Track 1 sous le numéro NZ1 000002. L'opérateur de l'installation Meridian Energy a livré au cours de l'année de rapport 116'515 ERUs, exerçant ainsi l'option put convenue par contrat. Celle-ci permet une livraison supplémentaire par rapport aux 80'000 ERUs vendus par

contrat, ce qui est intéressant pour le propriétaire de projet lorsque – comme c'était le cas l'année dernière – le prix du marché se situe en dessous du prix fixé par contrat.

– **Projet de transport par bus en Colombie:** Le passage à un système de couloirs d'autobus réservés et de nouveaux modèles de bus plus efficaces à Bogotá a été opéré en 2005. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en décembre 2006 sous le n° 672. Jürg Grütter, qui en tant que conseiller de projet revend les certificats à la Fondation, a livré environ la moitié des 167'167 CERs contractuellement acquis, dont 31'579 au cours de l'année de rapport.

– **Projet de biogaz au Honduras:** L'installation de biogaz de 1 MW est en opération depuis septembre 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU au même moment sous le n° 492. Elle a par ailleurs été immatriculée par la Gold Standard Foundation sous le n° 344. Au cours de l'année de rapport, la Fondation n'en a obtenu aucun CER. Le volume contractuel de 175'000 CERs sera probablement manqué d'un bon 10%.

– **Utilisation de fumier de volaille en Inde:** La centrale à biomasse de 3,7 MW, située près de Rajamundry en Andhra Pradesh, est en opération depuis janvier 2009. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en mars 2009 sous le n° 2348 et auprès de la Gold Standard Foundation sous le n° 400. Au cours de l'année de rapport, 25'388 CERs ont été livrés à la Fondation. Nous nous attendons par rapport au volume contractuel de 185'000 CERs à un déficit de 84'000 CERs.

– **Centrale à déchets de bois au Chili:** La centrale à biomasse de 1,2 MW à Tierra del Fuego au sud du Chili est en opération depuis 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU en juin 2006 sous le n° 379. En raison de problèmes formels persistants, dont la résolution semble néanmoins se préciser, aucun certificat n'a pour l'instant été délivré pour le projet. Il faut s'attendre à un déficit de livraison d'un tiers du volume contractuel de 246'000 CERs.

– **Système de gestion de purin de porcherie en Equateur:** Ce système novateur, répondant aux exigences écologiques les plus strictes, est en opération dans trois élevages, en partie depuis 2000. Les projets ont été immatriculés auprès de l'ONU en septembre 2006 sous les n° 459 à 461. Après que le renouvellement de la période de crédit des projets a pu être conclu avec succès pour sept années supplémentaires, 49'510 CERs ont été livrés à la Fondation au cours de l'année de rapport. Le volume de livraison escompté dépasse même d'un bon 10% le volume contractuel de 203'000 CERs.

– **Utilisation de déchets de moutarde en Inde:** La centrale à biomasse de 8 MW dans l'est du Rajasthan est en opération depuis la mi-2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU en septembre 2006 sous le n° 372. En raison de problèmes formels persistants, dont la résolution n'est toujours pas assurée, aucun certificat n'a pour l'instant été délivré pour le projet. Il faut s'attendre à un déficit de livraison de presque la moitié du volume contractuel de 203'000 CERs.

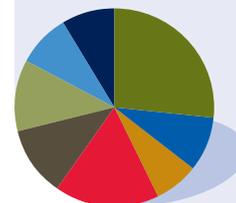
– **Centrale au fil de l'eau Yanshuihe en Chine:** L'installation de 7,5 MW sur le fleuve Yanshui dans la province du Sichuan a été mise en opération en septembre 2008 et immatriculée auprès de l'ONU en avril 2011 avec effet rétroactif en février 2011 sous le n° 4395. Avec 60'000 CERs, le volume de livraison escompté devrait être inférieur d'un tiers au volume contractuel. La livraison des premiers certificats est attendue à la mi-2013.

– **Centrale au fil de l'eau La Joya au Pérou:** L'installation de 9,6 MW sur le fleuve Chili au sud du Pérou a été immatriculée auprès de l'ONU en novembre 2008 sous le n° 1889. Après deux ruptures de digue en 2008 et 2010, il faut s'attendre à ce que le volume de livraison escompté diminue de 140'000 CERs à moins de 100'000 CERs. La première livraison de certificats est attendue pour 2012.

– **Centrale au fil de l'eau Shugujiao en Chine:** L'installation de 4 MW sur le fleuve Changtan dans la province du Sichuan a été mise en opération en février 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3315. Il faut s'attendre à un déficit de livraison d'environ 30% du volume contractuel de 97'000 CERs. La livraison des premiers certificats est attendue pour la mi-2013.

Certificats de Kyoto par type de projet *

	en tonnes de CO ₂
● Eolien	3 771 417
● Hydro	1 242 412
● Biogaz	1 000 255
● Biomasse	2 384 508
● Gaz de décharge	1 628 869
● Gaz hilarant	1 622 539
● A déterminer	1 201 303
● Autres types de projets:	
Géothermie	13 399
Solaire électrique	8 792
Solaire thermique	195 007
Efficacité énergétique	65 021
Fuel switch	76 708
Transports	167 167
Torçage de gaz	115 000
Agriculture	554 228
Gestion des déchets	99 982
Total	14 146 607



*issus de contrats conclus jusque fin 2011

– **Projet de biogaz au Vietnam:** Le projet de fermentation de fumier de cochon et de transformation en électricité du biogaz qui en résulte, situé dans le district de Ben Cat, a été mis en opération en 2011 et immatriculé auprès de l'ONU en avril 2012 pour janvier 2012 sous le n° 5105. Il faut s'attendre à un déficit de livraison de plus des trois quarts du volume contractuel de 300'000 CERs.

Certificats de Kyoto par pays d'origine issus de contrats conclus jusque fin 2011



– **Projet de biomasse de cosses de riz en Chine:** La centrale à biomasse dans la province du Jiangxi a été mise en opération fin 2009 et immatriculée auprès de l'ONU sous le n° 3769 en mars 2011 avec effet rétroactif en décembre 2010. Le déficit de livraison escompté s'élève à environ un tiers du volume contractuel de 99'000 CERs. La première livraison de certificats est attendue en 2012.

– **Centrale au fil de l'eau Coyanco au Chili:** La centrale au fil de l'eau de 10,4 MW sur le Rio Maipo, 50 km à l'est de Santiago, a été mise en opération en octobre 2010 et immatriculée auprès de l'ONU en avril 2011 sous le n° 3830. Il faut s'attendre à un déficit de livraison d'un bon tiers du volume contractuel de 51'000 CERs.

– **Centrale au fil de l'eau Bugoye en Ouganda:** La centrale au fil de l'eau de 13 MW a été mise en opération en octobre 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3017. Le volume contractuel de 98'000 CERs devrait être maintenu. La livraison des premiers certificats est attendue mi-2013.

Achat de certificats auprès de traders

Au cours de la période d'octobre à novembre de l'année de rapport, 9 contrats d'achat ont été conclus avec des traders en vue de la signature imminente de l'accord supplétif. 2,5 millions de CERs ont été acquis à

un prix moyen de 7,40 euros par certificat. Dans le détail, il s'agissait des transactions au comptant suivantes, visant la livraison immédiate de CERs issus de projets immatriculés auprès de l'ONU:

– **Amsterdam Capital Trading:** Livraison de 47'957, 42'168 resp. 150'000 CERs issus des projets n° 147, 426 resp. 928. Il s'agit à chaque fois du captage et dans deux cas de la transformation en électricité de gaz de décharge, une fois aux abords de Tel Aviv en Israël et ensuite dans deux décharges près de Buenos Aires en Argentine. Par ailleurs livraison de 115'000 CERs issus du projet n° 2029, qui met fin au brûlage de gaz lors de l'extraction de pétrole dans le champ d'Ovade-Ogharefe devant la côte nigérienne, en captant le gaz et le transportant à terre.

-
- **Barclays:** Livraison de 98'899 CERs issus du projet n° 2091 et de 103'713 CERs issus du projet n° 2886. Le premier est une centrale de 75 MW sur le fleuve Han dans la province chinoise du Guangdong, le second installe 25 éoliennes de 2 MW chacune en Mongolie intérieure en Chine.
 - **EcoSecurities:** Livraison de 155'601 CERs issus du projet n° 1612, qui par le biais d'un processus catalytique permet d'éviter l'émission de gaz hilarant (N₂O) lors de la production d'acide nitrique. Par ailleurs, livraison de 24'054 CERs issus du projet n° 71 (captage de gaz de décharge et production d'électricité à Nanjing, Chine).
 - **Merrill Lynch:** Livraison de 256'592 CERs issus des projets n° 233, 483, 894 et 994. La Fondation avait par le passé déjà acquis des certificats de deux de ces quatre parcs éoliens en Chine. Les nouveaux projets sont les n° 483 (33 éoliennes de 1,5 MW chacune à Jilin) et n° 894 (40 éoliennes de 0,75 MW chacune à Xinjiang). Par ailleurs livraison de 121'398 CERs issus du projet n° 819 (centrale à biomasse de déchets de 24 MW à Suqian, Chine) ainsi que de plus petits volumes issus des projets n° 164 (gaz de décharge, Brésil) et 191 (transformation en électricité de bagasse, Nicaragua). La Fondation avait également déjà acquis des certificats de ces trois projets en 2009.
 - **Shell:** Livraison de 135'000 CERs issus du projet n° 2162 et de 100'000 CERs issus du projet n° 2230. Le premier est un projet de barrage hydroélectrique d'une puissance de 80 MW dans une région reculée de la province chinoise du Sichuan. Le deuxième projet, dans la province de Jiangsu au nord de Shanghai, concerne la collecte de déchets de biomasse provenant de la production de riz, de blé et de coton dans un rayon d'environ 50 km et leur transformation en électricité dans un générateur de 25 MW.
 - **South Pole:** Livraison d'un total 203'097 CERs issus des projets n° 327, 328 et 329. Il s'agit d'un total de neuf petites centrales hydroélectriques représentant des puissances allant de 1 à 2 MW dans l'état indien du Punjab au nord du pays.
 - **Trading Emissions:** Livraison d'un total 480'728 CERs issus des projets n° 316, 398 et 544, tous des parcs éoliens en Chine, dont deux dans la province de Ningxia avec des capacités de 112 resp. 31 MW, et un dans la province de Jilin d'une puissance de 50 MW.
 - **Vitol:** Livraison de 84'479 CERs issus des projets n° 105, 150, 204, 225, 324, 337 et 419, qui installent dans des porcheries au Mexique et au Brésil des systèmes de fermentation anaérobie de fumier de cochon et transforment en électricité le biogaz résultant. La Fondation a par le passé déjà acquis des certificats de tous ces projets. Par ailleurs, livraison d'un total de 225'823 CERs issus des projets n° 233, 483 et 994 (voir Merrill Lynch). Finalement, livraison de 73'009 CERs issus du projet n° 1019, lui aussi un projet éolien déjà retenu, dans la province de Shandong.
- L'état d'avancement fin 2011 des contrats à terme existants visant la livraison garantie de certificats était le suivant:
- **Contrat d'achat de certificats avec EcoSecurities:** EcoSecurities s'est engagé à livrer à la Fondation d'ici fin avril 2013 au total 3'000'000 de CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. Les certificats proviendront principalement de projets hydroélectriques et éoliens en Chine, ainsi que du projet de gaz hilarant n° 1436. Ce dernier a livré au cours de l'année de rapport 708'472 CERs, tandis que le projet n° 2032 (33 éoliennes de 1,5 MW chacune dans la province de Heilongjiang) a livré 95'623 CERs.
 - **Contrat d'achat de certificats avec SwissRe:** SwissRe s'est engagé à livrer à la Fondation d'ici fin mars 2013 au total 650'000 CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. Les certificats proviendront également en majeure partie de projets hydroélectriques et éoliens en Chine, ainsi que des projets de fours solaires n° 2307 et 2311, qui ont livré au cours de l'année de rapport 101'032 CERs. A ceci s'ajoutent 34'783 CERs en provenance du projet n° 1124.
- Au total, au cours de l'année de rapport, 3'794'142 certificats ont été transférés sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission (voir tableau).

Certificats transférés sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission en 2011

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Fournisseur	Quantité
Biomasse	Chine	819	Merrill Lynch	121 398
	Chine	2230	Shell	100 000
	Inde	805	APCF*	14 501
	Inde	813	APCF	2 126
	Inde	2348	Raus Power	25 388
	Nicaragua	191	Merrill Lynch	1 535
Gaz de décharge	Argentine	426	ACT**	42 168
	Argentine	928	ACT	150 000
	Brésil	164	Merrill Lynch	1 782
	Chine	71	EcoSecurities	24 054
	Israël	147	ACT	47 957
Efficiences énergétiques	Inde	1708	APCF	3 845
Torchage de gaz	Nigeria	2029	ACT	115 000
Gaz hilarant	Chine	1441	EcoSecurities	708 472
	Chine	1612	EcoSecurities	155 601
Agriculture	Brésil	337	Vitol	833
	Brésil	419	Vitol	697
	Equateur	459-461	Pronaca	49 510
	Mexique	105	Vitol	786
	Mexique	150	Vitol	39 842
	Mexique	204	Vitol	17 672
	Mexique	225	Vitol	17 399
	Mexique	324	Vitol	7 250
Solaire thermique	Chine	2307	SwissRe	43 864
	Chine	2311	SwissRe	57 168

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Fournisseur	Quantité	
Transports	Colombie	672	Jürg Grütter	31 579	
Hydro	Chine	574	APCF	7 562	
	Chine	1124	SwissRe	34 783	
	Chine	2091	Barclays	98 899	
	Chine	2162	Shell	135 000	
	Inde	327	South Pole	84 793	
	Inde	328	South Pole	55 924	
	Inde	329	South Pole	62 380	
	Eolien	Chine	233	Vitol, Merrill Lynch	245 663
		Chine	316	Trading Emissions	307 019
Chine		398	Trading Emissions	132 794	
Chine		483	Vitol, Merrill Lynch	48 768	
Chine		544	Trading Emissions	40 915	
Chine		894	Merrill Lynch	47 194	
Chine		994	Vitol, Merrill Lynch	140 790	
Chine		1019	Vitol	73 009	
Chine		2032	EcoSecurities	95 623	
Chine		2886	Barclays	103 713	
Chine		3399	APCF	20 370	
Inde		315	APCF	83 041	
Maroc		30	Vitol	79 214	
Nouvelle-Zélande		NZ1 000002	Meridian	116 515	

*Asia Pacific Carbon Fund
**Amsterdam Capital Trading

Vue d'ensemble et perspective

Revenus et dépenses

La redevance du centime climatique de 1,5 centime par litre d'essence et d'huile de diesel est prélevée depuis le 1^{er} octobre 2005 et jusqu'au 31 août 2012. Les revenus totaux de la Fondation devraient donc s'élever à 737 millions de francs (dont produit des intérêts). A ces revenus font face fin 2011 des dépenses contractuellement engagées pour l'acquisition de réductions d'émissions en Suisse et à l'étranger de respectivement 449 et 274 millions de francs. La majeure partie de ces moyens revient directement aux propriétaires de projet: 422 millions de francs en Suisse, 270 millions de francs à l'étranger. La part des coûts indirects au déploiement de moyens s'élève à 5,8% en Suisse resp. 1,5% à l'étranger, et 4,1% au total.

Sur l'ensemble de la durée d'activité, les dépenses liées à l'opération du Secrétariat et à la communication s'élèvent à 11 millions de francs. Ce montant inclut aussi la somme forfaitaire convenue par contrat avec la Confédération pour l'indemnisation des coûts qui lui sont occasionnés en rapport avec la Fondation. Il subsiste une réserve de 5 millions de francs. Si les risques de livraison décrits ci-dessous devaient se vérifier, ce à quoi il faut s'attendre au vu des expériences passées, les moyens restants s'élèveraient en revanche à 37 millions de francs. A ceci s'ajoutent des gains de change liés à la force actuelle du franc suisse, qui ne peuvent pas encore être définitivement chiffrés. Les moyens restants seront déployés de manière à assurer l'accomplissement du contrat vis-à-vis de la Confédération.

Réductions d'émissions escomptées et réalisées

Au 31 décembre 2011, la Fondation avait conclu des contrats d'achat de certificats de Kyoto pour un volume escompté de 14,15 millions de tonnes de CO₂. En Suisse, des réductions d'émissions avaient été prises sous contrat à hauteur escomptée de 2,61 millions de tonnes au cours de la période 2008 à 2012.

La Fondation évalue de manière continue les risques de livraison à l'échelle des contrats individuels. Elle table au total sur un déficit de livraison de 8% pour les contrats domestiques et de 4% pour les contrats étrangers. Ceci signifie qu'en tenant compte des risques de livraison, il manquait encore fin 2011 1,32 million de certificats pour remplir le contrat avec la Confédération. Il est prévu d'acquérir en 2012 une quantité correspondante de certificats de Kyoto.

De plus, des droits d'émission suisses seront acquis lors d'une ou de plusieurs enchères dans le cadre du Programme Conventions d'objectifs.

A l'étranger, le volume de livraison contractuellement escompté au cours de l'année de rapport était de 4,22 millions de certificats; les livraisons effectives se sont montées à 3,79 millions de certificats, ce qui correspond à un déficit de livraison de 10%. En Suisse, la Fondation a pu réaliser sur l'ensemble de ses programmes une réduction de CO₂ de 0,57 million de tonnes. Le volume contractuellement escompté était de 0,59 million de tonnes. Le déficit de livraison s'élevait donc à 3,4% (année précédente 13,3%).

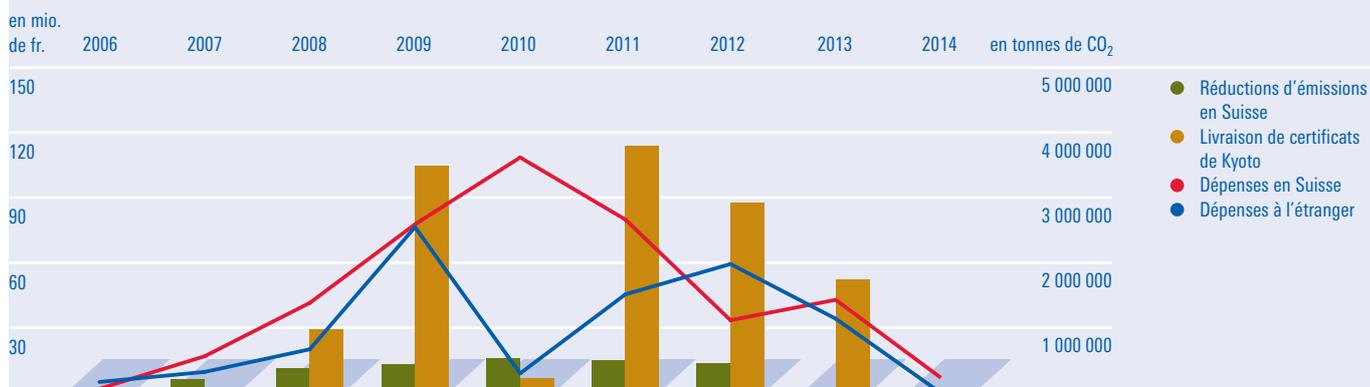
Au 31 décembre 2011, le compte de la Fondation auprès du registre national des échanges de quotas d'émission contenait 8,48 millions de certificats de Kyoto, dont 3,79 millions ont été transférés au cours de l'année de rapport. Le compte contenait par ailleurs 0,67 million de droits d'émission suisses d'entreprises ayant contracté un engagement en vue d'une exonération de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles, dont 0,24 million ont été transférés au cours de l'année de rapport.

Moyens déployés et impact 2008 à 2012: situation fin 2011

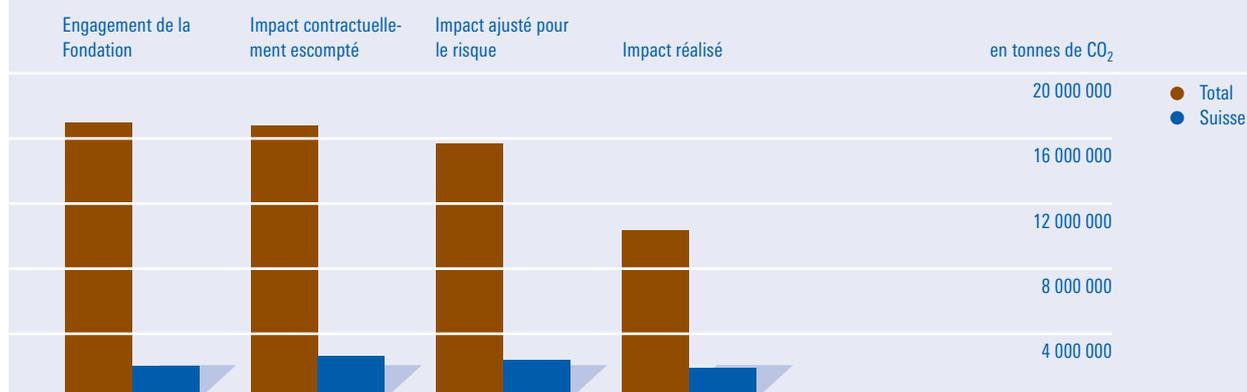
	Déploiement de moyens (mio. de francs)	Dépenses directes pour les projets (mio. de francs)	Dépenses indirectes pour les projets (mio. de francs)	Part des dépenses indirectes au déploiement de moyens (%)	Impact contractuellement escompté (mio. de tonnes)	Impact ajusté pour le risque (mio. de tonnes)	Coût de la réduction de CO ₂ (fr. / t CO ₂)
Programme Bâtiments	191	176	14	7.3	0,23	0,21	830*
Programmes de Financement de projets	103	100	3	3.4	0,88	0,80	117
Programme Conventions d'objectifs	155	146	9	5.8	1,50	1,39	103
Total programmes en Suisse	449	422	26	5.8	2,61	2,40	172
Programme d'achat à l'étranger	274	270	4	1.5	14,15	13,28	19
Total global	723	692	30	4.1	16,76	15,68	43

* Rapportés à la durée de vie des mesures de 30 resp. 40 ans, les coûts s'élèvent à environ 60 francs par tonne de CO₂.

Dépenses et réductions d'émissions de CO₂ en Suisse et à l'étranger (ajustées pour le risque): situation fin 2011



Degré d'atteinte des objectifs fin 2011





Un partenariat vivant

«Le centime climatique atteint ses objectifs de manière précise», constate Andrea Burkhardt en décrivant l'avantage central de cet instrument. «En effet, grâce à l'intelligence de son programme, la Fondation a pu fournir les volumes de réduction de CO₂ convenus avec la Confédération en Suisse et à l'étranger, et même réaliser des réductions supplémentaires.» Andrea Burkhardt évoque comme inconvénient le fait que l'augmentation des émissions de CO₂ dans les transports n'a pas pu être enrayerée. Mais elle ajoute: «Ceci ne peut néanmoins pas être mis à la charge du modèle centime climatique. La décision de miser sur la compensation plutôt que sur la réduction était politique». A l'avenir, elle voit le plus grand potentiel dans les secteurs des bâtiments et des transports. «A long terme, ceux-ci devraient ne plus présenter d'émissions de CO₂. C'est le seul moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre à 1 tonne de CO₂ par personne». Au fil des sept années de collaboration entre la Confédération et la Fondation, Andrea Burkhardt a apprécié la disposition de la Fondation à réaliser des réductions supplémentaires de CO₂. «Cette disponibilité est un exemple fort du partenariat vivant entre les milieux économiques et la Confédération dans le domaine de la protection du climat».

Devoir accompli

«Simple, efficace et librement consenti!», voilà comment Niklaus Boss décrit le secret de la réussite du modèle centime climatique. «Le secteur pétrolier a montré qu'il savait assumer ses responsabilités.» A l'avenir, pour Niklaus Boss la mission principale de son secteur réside dans la mise en œuvre de l'obligation légale, en vigueur dès 2013, de compenser une partie des émissions de CO₂ liées à l'utilisation des carburants par le biais de mesures réalisées exclusivement en Suisse. Le centime climatique librement consenti a ainsi accompli son devoir, et ne peut être maintenu dans sa forme actuelle, constate-t-il. Il est convaincu que le secteur se regroupera sous une nouvelle forme d'organisation afin d'atteindre ensemble l'objectif fixé, très ambitieux. Cependant, note-t-il, le potentiel en Suisse est déjà relativement épuisé. Les «fruits mûrs» ont soit déjà été cueillis, ou alors d'autres programmes se les sont déjà appropriés. Selon lui, les grands «coups» ne sont plus à l'ordre du jour: il va falloir passer à un âpre ratissage pour trouver des tonnes de CO₂ à économiser, et Niklaus Boss n'est pas certain que l'obligation de compensation puisse vraiment être remplie exclusivement avec des mesures réalisées en Suisse.



Niklaus Boss Directeur de l'Union Pétrolière



Un travail bien fait

David Syz est convaincu du modèle «centime climatique»: «La Confédération a confié à la Fondation une mission claire, et grâce à une répartition nette des tâches, celle-ci a pu remplir son mandat de manière efficace sans aucune entrave», résume-t-il. Même si le modèle du centime climatique est le bon, David Syz pense qu'«une base juridique plus claire de la part de la Confédération aurait certainement épargné à la Fondation de nombreuses critiques inutiles». Il considère comme point positif la flexibilité accordée à la Fondation dans le financement de projets en Suisse et à l'étranger. «Ceci a permis à la Fondation de financer beaucoup plus de réductions de CO₂ que prévu. C'est à mes yeux le meilleur exemple d'un public private partnership réussi.» A l'avenir, David Syz identifie le potentiel de réduction surtout dans les domaines de la construction et des transports, ainsi que dans l'utilisation de nouvelles technologies. Il est convaincu que la Suisse dispose encore de grands potentiels pour réaliser des réductions de CO₂ au cours de la prochaine période.

David Syz Président de la Fondation Centime Climatique

Annexe

Compte de résultat	2011 en fr.	2010 en fr.
Revenus nets centime climatique		
Revenus centime climatique	103'150'042.41	106'218'166.04
Correction de valeur Petroplus	- 952'140.00	0.00
Remboursement Principauté du Liechtenstein	- 453'414.27	- 471'807.56
Coûts de prélèvement	- 13'040.00	- 13'040.00
Programme de relance	0.00	1'002'750.00
	101'731'448.14	106'736'068.48
Revenus tirés de placements et intérêts perçus (nets)		
Revenus financiers	2'641'865.04	3'373'859.44
Frais financiers	- 1'182'463.55	- 9'407'207.01
	1'459'401.49	- 6'033'347.57
Revenus nets	103'190'849.63	100'702'720.91
Conseil externe	- 8'930.00	- 33'100.00
Dépenses projets en Suisse	- 85'941'254.30	- 114'122'050.36
Modification provisions Programme Bâtiments	49'800'000.00	51'600'000.00
Modification provisions autres projets en Suisse	750'000.00	400'000.00
Dépenses projets à l'étranger	- 45'400'188.90	- 9'221'744.90
Modification provisions projets à l'étranger	21'400'000.00	11'000'000.00
Coûts de personnel	- 430'875.23	- 467'937.82
Autres frais d'exploitation	- 292'705.25	- 314'457.10
Amortissements	- 9'635.00	0.00
Résultat de l'exercice	43'057'260.95	39'543'430.73

Bilan au 31 décembre	2011 en fr.	2010 en fr.
Actif		
Actif circulant		
Liquide et dépôts à échéance fixe	7'294'257.63	4'264'596.61
Titres 1	124'494'247.00	154'248'464.00
Créances	17'881'367.23	20'036'231.82
Comptes de régularisation actifs	1'061'052.90	1'592'454.70
	150'730'924.76	180'141'747.13
Actif immobilisé		
Certificats de Kyoto et acomptes pour certificats de Kyoto	1.00	1.00
Actif réel mobile	2.00	2.00
	3.00	3.00
	150'730'927.76	180'141'750.13
Passif		
Capitaux d'emprunt		
Obligations issues de livraisons et de prestations	300'951.59	978'896.55
Autres obligations à court terme	3'213'864.38	3'054'502.74
Comptes de régularisation passifs	29'500.00	29'000.00
Provisions générales	1'000'000.00	1'000'000.00
Provisions Programme Bâtiments 2	0.00	49'800'000.00
Provisions autres projets en Suisse 3	44'850'000.00	45'600'000.00
Provisions projets à l'étranger 4	111'000'000.00	132'400'000.00
	160'394'315.97	232'862'399.29
Capital de fondation		
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Report capital libre généré	- 52'770'649.16	- 92'314'079.89
Résultat de l'exercice	43'057'260.95	39'543'430.73
	5	- 9'663'388.21
	150'730'927.76	180'141'750.13

Explications relatives au bilan et au compte de résultat

1 Titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice.

2 Provisions Programme Bâtiments

Etant donné qu'avec le versement de toutes les obligations, le Programme Bâtiments est clos, aucune nouvelle provision n'est constituée.

3 Provisions autres projets en Suisse

Les provisions comprennent les obligations contractées au titre de réductions d'émissions escomptées, non encore vérifiées.

4 Provisions projets à l'étranger

Etant donné que la signature de contrats d'achat de certificats à l'étranger entraîne des obligations de paiement, des provisions ont été constituées à hauteur de la somme des contrats souscrits en fin d'exercice.

5 Capital de fondation

Le compte annuel de la Fondation Centime Climatique indique au 31 décembre 2011 un surendettement comptable. Ceci est dû au modèle commercial et aux principes de valorisation appliqués. Les obligations contractées sont mises au passif, les réductions de CO₂ et les certificats achetés de même que les acomptes versés sont inscrits au bilan avec 1 franc p.m. La planification du cash flow indique que la Fondation peut répondre à ses obligations. Le Conseil de fondation a donc renoncé à dresser un bilan intermédiaire conformément à l'art. 84a CC.

Obligations contractées dans les autres programmes

A l'exception du Programme Bâtiments et de l'ensemble des contrats à l'étranger, une clause a été incorporée dans tous les programmes selon laquelle, dans l'éventualité d'une résiliation du contrat par la Confédération, le contrat de projet est annulé sans réserve aucune. Ces obligations résultant de réductions d'émissions futures n'ont donc pas été inscrites au bilan.

Gestion du risque

Le Conseil de fondation discute des risques financiers et opérationnels lors de ses réunions. Les considérations fondamentales quant au risque et à sa limitation sont consignées dans le registre des risques.

Conseil de fondation

Nom	Fonction	Organisation
David Syz	Président / Membre du Comité	Ecodocs AG
Ronald Ganz	Vice-président	–
Urs Brodmann	Membre	First Climate AG
Pascal Gentinetta	Membre	Economiesuisse
Rolf Hartl	Membre du Comité	Union Pétrolière
Peter Goetschi	Membre (depuis 1.1.2012)	TCS (délégué routesuisse)
Rolf Jeker	Membre (jusqu'au 30.9.2011)	–
Niklaus Lundsgaard-Hansen	Membre (jusqu'au 31.12.2011)	TCS (délégué routesuisse)
Hans-Luzius Schmid	Membre du Comité	–
Henrique Schneider	Membre	Union suisse des arts et métiers
Georges Spicher	Membre	Cemsuisse

Secrétariat

Nom	Fonction	Organisation
Marco Berg	Directeur	Fondation Centime Climatique
Stéphanie Tobler	Chargée de communication	Fondation Centime Climatique

Mandats externes

Nom	Fonction	Organisation
Thomas Nordmann	Directeur Programme Bâtiments	Gebäudeprogramm AG



Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167
8032 Zurich

www.fondationcentimeclimatique.ch